

23 - Mise à disposition de parcelles - Domaine Public

Site Lutte contre les Inondations

15 AVRIL 2026



HEUQUEVILLE - Barrage d'Épaville
Le Hameau d'Épaville

ZC 16

Prescriptions pour l'occupation :

→ Pâturage

→ Fauchage

Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés

Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : remblai exclu de la convention

Situation géographique



Surface utilisable : 47 967 m²

Montant annuel de la redevance : 619,49€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

HEUQUEVILLE - Barrage d'Epaville Suivi des Espaces Verts



Légende

Entretien_Actuel

Type

- Gyrobroyage mécanique
- Mise à disposition
- Limites_ouvrage

Critère d'attribution

Critère	Sous-critère		Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès		/2	
2.1 Si production de foin, mode opératoire envisagé				
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	
2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal				
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>		<u>Obligatoire</u> <u>Candidature non recevable en l'absence</u>	
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a